



SARL au capital de 100 000 € - 453 724 932 RCS LYON - NAF / APE : 7022 Z - TVA FR95453724932  
 Enregistrée à l'ORIAS sous le N° 07 003 751 en qualité de conseiller en investissement financier, adhérent à  
 l'ANACOFI-C I F N° E001533, association professionnelle agréée par l'AMF, courtier en assurance ou réassurance  
 et mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement  
 Titulaire de Carte professionnelle transactions immobilière N° CPI 6901 2017 000 018 980  
 Ne pouvant pas recevoir de fonds

50, rue Ernest Renan 69120 VAULX-EN-VELIN  
 Téléphone : 04.72.76.24.18

**Document d'Entrée en Relation Fiche d'Information Légale**

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation.

Les informations recueillies auprès de nos prospects et clients sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mr Christophe DENIS, Gérant et Délégué à la répartition des données, pour assurer un conseil personnalisé et un accompagnement conforme également à la lettre de mission.

Elles sont conservées pendant toute la période d'étude du projet pour un prospect et toute la période nécessaire au suivi du client

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Mr Christophe DENIS (coordonnées en tête de ce document)

Vous avez choisi de confier la mission et de vous faire assister par un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

**STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE**

Votre conseiller est enregistré auprès de l'ORIAS (<https://www.orias.fr/welcome>) sous le n°0 700 3751, il est :

- Conseillé en investissement financier enregistré à l'ANACOFI-CIF n° E001533, proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF. L'ANACOFI est une association, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)
- Intermédiaire en Assurance, catégorie courtier.
- IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Il est également :

- Agent immobilier : Carte T n° CPI 6901 2017 000 018 980

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG Europe SA, Tour CB21 – 16 Place de l'Iris, 92400 COURBEVOIE

Numéro de polices : RD01406991V

|                                       | CIF       | IAS         | IOBSP     | IMMO      |
|---------------------------------------|-----------|-------------|-----------|-----------|
| Responsabilité Civile Professionnelle | 600 000 € | 1 500 000 € | 500 000 € |           |
| Garantie financière                   |           | 115 000 €   | 115 000 € | 110 000 € |

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)

**PARTENAIRES COMPAGNIES**

| NOM                      | NATURE                                 | TYPE D'ACCORD | REMUNERATION |
|--------------------------|----------------------------------------|---------------|--------------|
| ODDO & Cie               | BANQUE + DEFISCALISATION               | DEMARCHAGE    | COMMISSIONS  |
| MMA Expertise Patrimoine | ASSUREUR + CAPITALISATION+ RETRAITE    | DEMARCHAGE    | COMMISSIONS  |
| AGEAS                    | ASSUREUR + CAPITALISATION + TRESORERIE | MANDAT        | COMMISSIONS  |
| GENERATION VIE           | ASSUREUR + CAPITALISATION              | MANDAT        | COMMISSIONS  |
| ALLIANZ                  | ASSUREUR + CAPITALISATION              | MANDAT        | COMMISSIONS  |
| APRIL                    | ASSUREUR + PREVOYANCE                  | MANDAT        | COMMISSIONS  |
| METLIFE                  | ASSUREUR + PREVOYANCE                  | MANDAT        | COMMISSION   |

|                                 |                                          |        |             |
|---------------------------------|------------------------------------------|--------|-------------|
| KAUFMAN / COGEDIM               | IMMOBILIER + DEFISCALISATION             | MANDAT | COMMISSIONS |
| URBAT / CONFIANCE<br>IMMOBILIER | IMMOBILIER + DEFISCALISATION             | MANDAT | COMMISSIONS |
| KEYS REIM                       | Fonds de placement                       | Mandat | Commissions |
| CORUM                           | SCPI de rendement                        | Mandat | Commissions |
| ADVENIS                         | SCPI de défiscalisations et de rendement | Mandat | Commissions |
| ATLAND VOISIN                   | SCPI de rendement et diversification     | Mandat | Commissions |

Les noms des autres compagnies ayant des accords avec Vectra Investissement sont disponible sur simple demande

### MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Mention obligatoire à défaut d'un tarif complet faisant apparaître la part revenant au conseiller/intermédiaire :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 60% de ceux-ci.

Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Possibilité d'honoraires a valoir sur souscription selon le travail préalable effectué sur le dossier (140 €HT/heure).

### TRAITEMENT des RECLAMATIONS

Pour toute réclamation, votre conseillé peut être contacté par courrier au siège social indiqué en haut de cette page

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.
- Un cahier des réclamations a été ouvert afin d'en permettre le suivi rigoureux.

#### **Saisir un médiateur :**

Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

#### Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

#### Pour les activités d'assurance

Médiateur de l'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>.

#### Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso

62 rue Tiquetonne 75002 PARIS

Site internet IOBSP : [www.anm-conso.com/anacofi-iobsp](http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp)

Site internet IMMOBILIER : [www.anm-conso.com/anacofi-immobilier](http://www.anm-conso.com/anacofi-immobilier)